1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère de Ressources Naturelles Canada (RNCan) requiert une licence ouverte sur des données lidar acquises en 2020 dans la région de la Montérégie, Qc. La licence doit être compatible avec la Licence du gouvernement ouvert – Canada : https://ouvert.canada.ca/fr/licence-du-gouvernement-ouvert-canada.

Ce type de licence permet l'utilisation et la distribution des données lidar et des produits dérivés générés par le Gouvernement du Canada à toute la population sans restriction.

Les exigences relatives aux données lidar aéroporté requises sont résumées au tableau 1.

Tableau 1: Résumé des exigences que doivent respecter les données LiDAR

EXIGENCES	VALEUR
Année d'acquisition des données lidar	2020
Densité nominale globale des impulsions (DNGI)	≥ 5 impulsions/m2
Erreur quadratique altimétrique moyenne (EQMZ)	≤ 10 cm
Exactitude altimétrique — niveau de confiance de 95 % (≈ 1,96 * EQMZ)	≤ 19,6 cm
Classification minimale	1 – Traité mais non classifié
	2 – Sol
Format des fichiers	LAS ou LAZ

Remarque: Référer au glossaire dans le <u>Guide d'orientation fédéral sur l'acquisition de données</u> par lidar aéroporté

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes : (cette liste devrait comprendre les qualifications jugées essentielles pour exécuter les travaux)

Le fournisseur :

- Doit être titulaire des droits d'auteur sur les données LiDAR recueillies en 2020 dans la région de la Montérégie.
- Doit être le gestionnaire de ces droits d'auteurs et autorisé à accorder tout droit de licence pour l'utilisation de ces données
- Doit autoriser une licence ouverte sur des données lidar compatible avec la Licence du gouvernement ouvert Canada : https://ouvert.canada.ca/fr/licence-du-gouvernement-ouvert-canada.

Les données LiDAR obtenues grâce à cette licence doivent couvrir la Montérégie, et avoir les caractéristiques décrites dans le **tableau 1** de la section précédente.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujetti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s)

Accord de libre-échange Canada-Corée du Sud (ALECCS)

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat :

paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché »

Le fournisseur proposé, Géomont, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

 Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP -Article XIII, 1 (b) (iii)

8. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

9. Période du contrat

La période du contrat sera de la date d'octroi du contrat au 31 mars 2021.

10. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur maximale estimée du contrat est de 103,477.50\$ CAD, taxes incluses.

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

GéoMont

166, rue Cowie, suite 210 Granby, QC J2G 3V3

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

13. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 22 février 2021 à 14 h Heure Normale de l'Est.

14. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Caroline Demers 1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380, Quebec, QC G1V 4C7 418 254-3153 caroline.demers3@canada.ca